

## FORMULAIRE : ALLOCATION D'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 octobre 2022 instituant une allocation d'accompagnement au relogement

**Avant d'introduire une demande, vérifiez sur le site [www.logement.brussels](http://www.logement.brussels) ou le dépliant explicatif que vous répondez aux conditions d'octroi.**

**Veuillez compléter ce formulaire en MAJUSCULE.**

**Pour le moment, nous communiquerons avec vous par courrier uniquement.**

A l'avenir, vous pourrez choisir.

Dites-nous comment nous pouvons communiquer avec vous (un seul choix possible):

**Par mail.** Indiquer votre adresse mail : \_\_\_\_\_

**Par courrier**

En cas d'incertitude ou d'absence de choix, nous communiquerons avec vous par courrier.

### Vos données :

Numéro de registre national :

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Numéro de compte bancaire : BE

### Votre adresse :

Rue :

Numéro :

Boite :

Etage :

Code postal :

Commune :

### Pourquoi avez-vous déménagé?

**Vous quittez une situation de sans-abri.**

**Vous avez été victime de violences intrafamiliales et avez été accompagné(e) par un centre.**

**Votre ancien logement a été frappé d'une interdiction à la location.**

**Date de début du contrat de bail ou de la convention :      /      /**

## Documents à remettre :

1. En fonction de la raison de votre déménagement, vous devez remettre :

- **si vous quittez une situation de sans-abri :**

- ▶ une copie de la notification de la décision du CPAS octroyant la prime d'installation ;
- ▶ **OU** une attestation d'une institution bruxelloise agréée pour l'assistance aux sans-abris certifiant votre accompagnement.

- **si vous avez été victime de violences intrafamiliales et avez été accompagné(e) par un centre :**

- ▶ une attestation certifiant le séjour dans un foyer d'hébergement agréé pour personnes victimes de violences intrafamiliales
- ▶ **OU** une attestation certifiant le bénéfice d'un suivi par un service agréé pour :
  - ▶ l'accompagnement de personnes victimes de violences intrafamiliales ;
  - ▶ **OU** l'accompagnement de mineurs en difficulté ou en danger.

- **si votre ancien logement a été frappé d'une interdiction à la location :**

- ▶ une copie de la décision d'interdiction à la location prise par l'Inspection Régionale du Logement ;
- ▶ **OU** une copie de l'arrêté d'inhabitabilité pris par le Bourgmestre de la commune concernant l'ancien logement loué.

2. Une copie complète du bail du logement où vous habitez actuellement.

3. Une copie de votre carte de banque.

4. Si vous avez à votre charge des enfants qui ont entre 18 et 24 ans, **une attestation des allocations familiales** (datant d'un mois maximum).

## Comment introduire votre demande ?

**Courrier recommandé :** Iris Tower - Direction Allocations Loyer et Logements inoccupés  
Place Saint-Lazare, 2  
1035 Bruxelles

**Dépôt :** à l'accueil de l'Iris Tower. N'oubliez pas de demander votre accusé de réception.

**Mail :** [adil@sprb.brussels](mailto:adil@sprb.brussels)

En introduisant ce dossier, vous autorisez Bruxelles Logement à obtenir des services publics compétents toutes les données nécessaires à l'examen des conditions d'admission, des éléments servant au calcul de l'allocation et des éléments permettant de vérifier le respect des conditions durant la période d'octroi de l'allocation.

La manière dont nous protégeons votre vie privée ainsi que les informations relatives au traitement de vos données à caractère personnel est indiquée dans notre notice sur la protection des données.

Pour la consulter, rendez-vous sur : <https://be.brussels/fr/propos-de-la-region/structure-et-organisation/apercu-des-administrations-et-institutions-de-la-region/bruxelles-logement/vie-privee>

Nom :

Date :

Signature de la personne qui introduit la demande :

